



Convocation "droit de visite" commissariat !!

Par **cmoi60**, le **28/03/2010** à **11:04**

Bonjour,

a nouveau un nouveau message pour vous demander si cela et tout a fait légal, je ne resplique pas ma situation car j'avais deja poster le mois dernier, mais a ce jour pour ce qui l'on suivie mon comcubin et bien sortie de prison, avec un non lieu de retour a la frontiere, mais hier le commissariat de police ma appler pour me demander si je pouvait me presenter au commissariat "suite a ma demande de visite au parloir" alors que mon comcubin et sortie depuis 1 semaine.

Une viste aux parloir passe t'il par le commissariat de police ou veulent t'il me manipuler comme il l'on fait avec mon concubin?

Pour votre info, la premiere convocation de mon concubin ét de nature "demande de naturalisation" alors qu'il n'avait meme pas encore sa carte de séjour!!! il s'y et presenter et hop en prison (la suite et dans les message precedent

S.V.P dite moi si il faut que je me presente, et surtout pourquoi?

merci davance.